

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1^{er} Adjoint de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTERSTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 7/06/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-24_00234-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

**OBJET : FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers
- Compte Financier Unique - Exercice 2023**

RAPPORTEUR : Madame Sophie MANA - 5eme Adjoint

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que l'arrêt des comptes est réalisé par délibération.

Le Compte Financier Unique retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos. Il permet de dégager les résultats qui seront repris au Budget Primitif 2024.

Il comprend également les Restes à Réaliser.

Il se présente comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	3 381 065,52	
Opérations de l'exercice	30 767 566,50	46 826 520,55
Résultat de clôture	12 677 888,53	

Restes à Réaliser	8 982 778,00	2 245 807,00
-------------------	--------------	--------------

Résultat définitif	5 940 917,53	
---------------------------	---------------------	--

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		12 925 974,34
Opérations de l'exercice	98 495 353,91	110 122 199,68
Résultat de clôture	24 552 820,11	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

Résultat définitif	24 552 820,11	
---------------------------	----------------------	--

TOTAL CUMULE	30 493 737,64	
---------------------	----------------------	--

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation du Compte Financier Unique 2023 et des résultats qui y sont constatés,
- de reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser de la section d'investissement présentés dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal désigne expressément M. Francis ROUX, 1^{er} adjoint, pour assurer la présidence du fait de l'obligation imposée à M. le Maire de se retirer au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L1612-12 et suivants,

VU l'article 242 de la loi de Finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'avis de la quatrième commission,

ADOPTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Monsieur Thomas PHILIPPE

Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Pierre GIRARD



ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

CONTRE : 0

ABST : 8

Ne prend pas part au vote : 0

Publié le

Reçu en préfecture le